

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Arrêté du 22 décembre 2020 fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage

Organisme habilité à recevoir en direct et pour le compte des antennes régionales, 30% du solde de votre taxe d'apprentissage, soit 3,9% de la taxe globale. SIRET 515 134 609 00020 .

Votre entreprise :

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Contact :
Mail :
Numéro de SIRET :

Cachet de l'entreprise

Entité gestionnaire ou cabinet comptable mandaté par l'entreprise (le cas échéant) :

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Contact :
Mail :

Cachet de l'entité gestionnaire

Votre versement :

Montant du solde de votre taxe d'apprentissage en notre faveur : €

Antenne bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage :

- Les Entrep' France Les Entrep' Adour Les Entrep' Aix-Marseille Les Bourgogne Les Entrep' Bretagne
 Les Entrep' Drôme Ardèche Les Entrep' Franche Comté Les Entrep' Flandres Les Entrep' Guyanne
 Les Entrep' Ile de France Les Entrep' Normandie Les Entrep' Occitanie-Pyrénées Les Entrep' Picardie
 Les Entrep' Pays de la Loire Les Entrep' Var Les Entrep' Vaucluse

Votre mode de paiement :

Déclaration faite par : L'entreprise Le cabinet comptable

Chèque à libeller à l'ordre de « ANLE ».

Adresse postale : ANLE - Mallève 1, 60 boulevard Maréchal Juin 44100 Nantes

Virement en date du + Mentionner « Taxe d'apprentissage 2021 » dans le libellé de votre virement.

IBAN : FR76 1380 7006 3631 0216 9859 229

BIC : CCBPFRPPNAN

Domiciliation : BPATL.NANTES EST ENTREPR- 00636

A Le :

Signature :